

DEPARTEMENT  
91 - ESSONNE

-----  
CANTON  
ARPAJON

-----  
COMMUNE  
BRUYERES-LE-CHATEL

Bruyères-le-Châtel, le 30 mai 2023

**Objet : Conseil Municipal.**

Madame, Monsieur,

Conformément au décret n°2023-257 du 06/04/2023, j'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil municipal se réunira en mairie :

**Le vendredi 9 juin 2023 à 18h00**

Pour la désignation des délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Le Maire,  
Thierry ROUYER